

La médecine et le « tribunal du public » au xviii^e siècle

Jean-Baptiste Fressoz

DANS **HERMÈS, LA REVUE** 2015/3 n° 73 , PAGES 21 À 30
ÉDITIONS **CNRS ÉDITIONS**

ISSN 0767-9513

ISBN 9782271089052

DOI 10.3917/herm.073.0021

Date de mise en ligne : 11/12/2015

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2015-3-page-21?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour CNRS Éditions.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Jean-Baptiste Fressoz
Jean-Baptiste Comby
Mathieu Quet
Cécile Méadel
Romain Badouard
Sylvestre Huet
Brice Laurent

CNRS Éditions | Téléchargé le 10/06/2026 sur <https://shs.cairn.info> (IP: 216.73.216.179)

I. La mise en public des controverses

Jean-Baptiste Fressoz

Centre Alexandre Koyré
– CNRS-EHESS-MNHN

CNRS Éditions | Téléchargé le 10/06/2026 sur <https://shs.cairn.info> (IP: 216.73.216.179)

La médecine et le « tribunal du public » au XVIII^e siècle

La multiplication des controverses technoscientifiques depuis les années 1970 n'est pas sans précédent dans l'histoire longue des rapports entre innovation et société. Nous ne sommes pas soudainement passés de la confiance au rejet, de l'enthousiasme technophile à la méfiance précautionneuse. En annonçant l'entrée dans une ère nouvelle de réflexivité et en promouvant l'heuristique des controverses, la littérature contemporaine sur la démocratie technique réactive, à deux siècles d'écart, la vision apologétique d'une sphère publique étendue aux sciences et aux techniques (Roqueplo, 1997 ; Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). Elle renoue avec un ancien régime des relations entre innovation et société centré sur la notion du « tribunal du public ».

Dans les années 1990, les historiens ont bien étudié le processus de politisation de la sphère publique, au moment où, dans la culture politique d'Ancien Régime, le « public » devient une instance de jugement du souverain¹. La transformation de long cours dans les écrits des philosophes de la notion d'opinion-erreur à la notion d'opinion publique détentrice de vérité naturalise l'idée

d'un « tribunal du public » légitime à juger les actions des gouvernants (Veysman, 2004). Les décennies 1750-1760 sont décisives : une série de débats (refus des sacrements jansénistes, attentat de Damiens, économie politique et commerce des blés, censure de l'encyclopédie, crise des finances publiques) conduisent progressivement à la politisation de la sphère publique.

Cet article étudie le rôle du « tribunal du public » dans le domaine médical. Il revient en particulier sur la célèbre controverse de l'inoculation de la petite vérole et sur les fonctions imparties au « public » durant cette controverse².

La médecine : une province de la République des Lettres

Au mitan du XVIII^e siècle, la médecine est située dans le même univers textuel que les nouvelles politiques et littéraires. Les périodiques de l'époque (*Mercur de France*, *Journal de Trévoux*, *Journal de Paris*, *Année littéraire*,

pratiquée en masse que sur les esclaves des îles sucrières où la rationalité biopolitique de maximisation et d'optimisation de la population pouvait s'exercer sans entrave (Fressoz, 2012). Jusqu'aux années 1800, lorsque la vaccination⁶ la remplace, l'inoculation conserve la réputation d'une pratique dangereuse et individualiste. Voltaire lui-même, qui en 1734, dans ses *Lettres anglaises*, avait tant vanté l'innovation, revient sur son premier jugement⁷. Au moment même où l'on donnait le *Barbier de Séville*, de nombreuses villes interdisaient d'ailleurs l'inoculation dans leurs murs⁸. Les «maisons d'inoculation» établies dans les faubourgs de Paris suscitaient l'ire du voisinage qui pétitionnait contre ces «foyers d'infection»⁹.

De fait, l'inoculation variolique provoqua l'une des plus grandes controverses du XVIII^e siècle français de par sa longueur (commençant en 1754, elle ne fut jamais vraiment tranchée) et de par le nombre des publications : des pamphlets, des traités médicaux, des ouvrages de philosophie, de casuistique ou de mathématique, des traités d'éducation, des histoires de cas, des poèmes et des articles dans tous les journaux politiques et littéraires de l'époque. L'inoculation était aussi un sujet de conversation dans les salons, les cafés et les promenades publiques. Étienne de Jouy (1813-1815) décrit le jardin du Palais Royal au début des années 1760 comme une «espèce d'académie en plein vent [...] qui faisait justice des détracteurs de l'encyclopédie, du quinquina et de l'inoculation». Certains exprimèrent leur stupéfaction face à cette avalanche de papier. Selon l'inoculateur pisan Angelo Gatti (1763) : «c'est à Paris qu'il y a peut-être moins d'inoculations de faites que de brochures pour ou contre l'inoculation».

Le public des mondains

Le mot de «public», omniprésent dans les controverses médicales du XVIII^e siècle, possède deux sens différents, voire opposés. D'une part, il désigne l'entre-soi des

sociabilités salonniers, des personnes «publicques», des gens connus et qui se connaissent ; et de l'autre, l'ensemble abstrait des lecteurs faisant usage de leur raison. Le premier public, celui des aristocrates qui «donnent le ton» au reste de la société, joue un rôle absolument central dans le champ médical du XVIII^e siècle.

Premièrement, c'est lui qui établit l'échelle des réputations. Le succès d'un grand praticien se construit avant tout dans l'espace public informel nobiliaire, celui des conversations de salon, des correspondances et des journaux qui rapportent les guérisons. D'où l'émergence au XVIII^e siècle de la figure du «médecin mondain» incarnée par exemple par Tissot et Tronchin. Comme le patronage aristocratique apporte réputation et fortune, la concurrence pour l'obtenir est rude et c'est ce qui explique en partie la nature très agonistique du champ médical parisien évoquée plus haut.

Deuxièmement, ce public nobiliaire est tout sauf passif. La relation qu'un aristocrate entretient avec son médecin est celle d'un patron à son protégé. Lorsque Choiseul consulte Théodore Tronchin, ce dernier prend soin de se présenter non comme un médecin, mais comme un ami ou un conseiller : «si vous pouviez imaginer monsieur à quel point je me trouverais heureux de pouvoir vous être utile, si j'avais le bonheur de l'être, ce serait à moi de vous en remercier¹⁰». Afin de masquer la relation mercantile, les médecins reçoivent des grands non pas des honoraires mais des cadeaux. En ce qui concerne l'inoculation, le point de vue du patient n'est pas «from below» (Roy Porter), mais bien plutôt celui du patron qui commande et surveille une opération sur lui-même ou ses enfants. Il discute des différentes méthodes à employer, rédige des journaux d'inoculation, confronte les avis, envoie des médecins enquêter sur des accidents, commande des autopsies et fait même parfois réaliser des essais sur ses domestiques (Fressoz, 2012).

Troisièmement, le public est une source essentielle de productions de faits médicaux. Alors qu'au

xix^e siècle, avec la naissance de la clinique, les médecins établissent un écart entre leurs connaissances anatomo-pathologiques et les représentations profanes du corps, au milieu du xviii^e siècle, on attribue aux patients cultivés une grande compétence pour décrire leurs symptômes. Des guides médicaux leur apprennent ainsi à s'observer, à décrire les symptômes et à faire le récit d'une maladie. Point essentiel : les narrations profanes ne sont pas cantonnées au colloque singulier et à l'oralité. Les pratiques d'écriture du corps sont au contraire communes et la « consultation médicale épistolaire », très répandue dans les milieux aisés, témoigne de la fiabilité reconnue aux narrations des patients (Wild, 2006 ; Pilloud, 2004 ; Barras et Rieder, 2005). La compétence médicale profane exaspère. Gatti (1763) désapprouve « cette fureur de vouloir expliquer tout... de sorte qu'avec des malades aussi savants, il ne reste rien au médecin ni à savoir ni à faire ». L'information médicale sur ces corps publics circule très bien. Le prospectus du *Journal de Paris* propose ainsi de fournir à ses lecteurs « le bulletin de la maladie des personnes dont la santé intéresse le public » (Hatin, 1866). Il entre en concurrence avec la *Gazette d'Épidaure* qui annonce qu'elle « mentionnera les maladies des grands de ce monde ». Par exemple, la récurrence de petite vérole (un phénomène rarissime) de Mme de Boufflers est annoncée par tous les périodiques. « Tout Paris retentit de la nouvelle » (L'Épine, 1767). Selon Grimm : « Ce qui est arrivé à Mme la duchesse de Boufflers va faire un très grand bruit en Europe ». L'affaire occupe aussi les salons. Horace Walpole indique qu'elle a été l'unique sujet de conversation un mois durant¹¹. Durant la controverse de l'inoculation, ces narrations médicales profanes ont une grande valeur épistémique aux yeux des médecins. Lorsque la faculté de médecine de Paris est chargée par le Parlement d'un rapport sur l'inoculation, sa première initiative est de collecter les journaux d'inoculation et les correspondances médicales. L'expertise médicale se construit ainsi en interaction avec les savoirs mondains.

Le tribunal du public

À la suite de Jürgen Habermas, les salons ont été considérés comme une institution centrale pour l'émergence de la sphère publique (Habermas, 1962 ; Goodman, 1994). Pourtant, un des leitmotifs des philosophes du xviii^e siècle est au contraire d'opposer deux publics : celui des *lecteurs* faisant usage de leur raison d'une part, et le « jugement de société », le jugement *des auditeurs mondains* participant à des lectures ou des conversations, de l'autre¹². Dans sa définition des Lumières, Kant (1983) explique : « J'entends par usage public de notre propre raison celui que l'on fait comme savant *devant l'ensemble du public qui lit.* » De la même manière, les propagandistes de l'inoculation opposent la sphère publique des imprimés (qu'ils dominent) et la sociabilité salonnière. Les individus, pour bien juger, doivent être *isolés par la lecture* et penser par eux-mêmes.

Selon Charles-Marie de La Condamine (1760), le grand promoteur de l'inoculation en France, les individus dignes de siéger au tribunal du public sont peu nombreux. Le peuple subjugué par la religion doit être « conduit comme des enfants vers le mieux : c'est la coutume seule qui peut leur tendre une main secourable ». La Condamine (1773) exclut également du public « à peu près toutes les femmes » et « la plupart des hommes qui n'ont pas eu d'éducation ».

Dans les discours du xviii^e siècle sur l'inoculation, le public (défini plus ou moins étroitement) est toujours considéré comme l'instance de jugement en dernier recours tout simplement parce qu'aucune institution n'est en position d'imposer cette pratique médicale. Jamais durant la controverse de l'inoculation, l'idée d'une gestion politique de la vie ne fut admise par les médecins. En 1764, Petit, le chef du parti inoculiste à la faculté de médecine, conclut son rapport pourtant extrêmement favorable à la pratique par une déclaration d'impuissance : ni la Faculté ni le gouvernement ne pourront jamais faire loi en la matière : « d'où il suit qu'il faut laisser *au public faire la loi lui-même* ; seulement il

convient de l'instruire en attendant afin qu'il se prononce en connaissance de cause¹³».

Selon Petit, l'entreprise biopolitique se limite donc à l'*instruction du public*. Cette notion est ambivalente : si elle possède une face «éducative», elle est surtout – à l'inverse de la «vulgarisation» qui s'épanouit en France cent ans plus tard – empruntée à la sphère judiciaire. Il s'agit «d'instruire le public» à la manière dont on instruit une affaire : celui qui est instruit est en même temps juge des arguments de l'instructeur. Durant la controverse, la métaphore juridique du «tribunal du public» est absolument omniprésente¹⁴ : un recueil de pièces sur l'inoculation propose de «mettre le public en état de juger cette cause encore pendante devant lui¹⁵» ; La Condamine (1764) recommande de lire ce recueil car il s'agit selon lui des «pièces du procès» ; le libraire Didot¹⁶ avertit que «sa librairie a un assortiment de la plupart des ouvrages et pièces qui ont paru pour ou contre l'inoculation». Un des caractères marquants de la controverse est justement cette valorisation du contradictoire. Bienville (1768), un médecin inoculiste prend la peine de présenter le *Pour et le contre de l'inoculation*. On ne trouve guère de rhétorique de la distanciation ou de l'objectivité. Les textes prétendant à la neutralité sont rares et revendiquent leur originalité¹⁷.

Publique parce que publiée, publique parce que «jugée par le public», la controverse de l'inoculation est aussi publique dans le sens où tout le monde revendique le droit d'y participer. Les intervenants viennent d'horizons divers : des médecins bien sûr, mais aussi des littérateurs, des philosophes, des mathématiciens, des poètes, des moralistes, des curés et de nombreux anonymes qui se présentent comme de «simples citoyens». Selon la rhétorique de l'époque, l'inoculation fait partie de la «chose commune» que tout bon citoyen peut et doit étudier. Par exemple, un avocat au Parlement de Paris ayant eu connaissance d'un cas de récurrence de petite vérole après inoculation explique prendre la plume en «qualité de bon patriote et d'ami de l'humanité¹⁸». Être médecin n'est pas nécessairement un

atout : les pamphlets questionnent souvent la moralité du champ médical, traversé par des intérêts pécuniaires et des rivalités de personnes qui expliqueraient les prises de position sur l'inoculation. On accuse en particulier les médecins antinoculistes d'être jaloux du succès des inoculateurs mondains. Les «profanes» peuvent au contraire insister sur leur désintéressement. Un anonyme se vante de pouvoir «parler franchement, n'ayant ni en science ni boutique¹⁹».

Selon une métaphore optique alors très classique, les «profanes» justifient leurs interventions par le «point de vue» qu'ils apportent. On reproche à ses adversaires de ne pas avoir «examiné toutes les faces de l'inoculation» (Cantwell, 1755). Selon l'abbé Jacquin, il n'y a pas *un* bon point de vue, mais plusieurs – politique, médical, moral – qu'il faut parvenir à combiner. L'inoculation étant tout à la fois une «question d'utilité publique, de sûreté des particuliers, de force de l'État et de pureté de la morale», il faut l'étudier «en philosophe, en citoyen et en chrétien» (Jacquin, 1756). De même, le médecin Théophile Bordeu publie un panorama des jugements que l'on peut porter sur l'inoculation selon les perspectives différentes de huit classes de médecins : les empiriques, les dogmatiques, les naturistes, les pyronniens, les médecins militaires, les médecins théologiens, les médecins philosophes et les médecins juristes. L'inoculation est avant tout une affaire de perspectives théoriques. Tous les arguments présentés comme factuels sont en réalité dictés par les différentes doctrines. Bordeu (1764) explique l'intérêt de son livre par l'impératif de transparence : le parlement de Paris qui a consulté la faculté de médecine et le public en général doit pouvoir «pénétrer dans nos dogmes et nos maximes... tous nos livres sont ouverts, nos opinions particulières sont dévoilées, nos discussions sont soumises au jugement des sages». Enfin, la Faculté elle-même refuse d'endosser un point de vue surplombant. En 1762, consultée par le parlement de Paris à propos de l'inoculation, elle constitue deux groupes d'experts, l'un pour, l'autre contre. Devant

l'assemblée des médecins de la Faculté réunie à trois occasions, ils doivent défendre ou attaquer l'inoculation, indépendamment de leurs opinions personnelles de médecin. Leur détachement correspond à celui de l'avocat pour son client.

Les Lumières contre la controverse

Discutée dans l'espace public, la question de l'inoculation devient sans cesse plus complexe. Conçue comme une arène contradictoire, ouverte à tous, la controverse encourage les points de vue multiples et l'hybridation des arguments. Les vraies questions qui verront s'affronter pendant une génération casuistes, philosophes, médecins, mathématiciens, parlementaires, voisins, inoculateurs et inoculés sont mixtes : quelle est la valeur morale de l'argument probabiliste en faveur de l'inoculation ? Quel sens donner à cette technique d'amélioration du corps sain ? Comment articuler le droit de l'individu à disposer de son corps et la police de la santé veillant à contenir la contagion ?

Les « philosophes » et les encyclopédistes, à savoir d'Alembert, Diderot, Grimm, d'Holbach, Helvétius et Voltaire dont on connaît les réactions, sont tout à fait hostiles à la controverse de l'inoculation. La prolifération des écrits les consterne²⁰. La controverse elle-même en tant que processus de complexification du débat est antithétique à l'idée qu'ils se font de la bonne discussion. *L'Encyclopédie* distingue en effet la *controverse*, qui

complice inutilement les problèmes, de la *discussion*, qui « exprime l'action *d'épurer* une matière de toutes celles qui lui peuvent être étrangères pour la présenter nette et dégagée de toutes les difficultés qui *l'embrouillaient*²¹ ».

Après 1800, compte tenu de l'importance primordiale qu'acquiert la technique, l'idéal des Lumières d'un espace public épuré et orienté vers le bien public passe par l'introduction de nouvelles formes d'expertise. L'ancien régime de l'expertise fondé sur la consultation et le débat (cf. l'assemblée de la faculté de médecine ou les consultations des corps de métiers) ainsi que l'espace public sont disciplinés par des comités d'experts permanents : comité de vaccine, conseils de salubrité pour les industries dangereuses et insalubres, comité des machines à vapeur et conseil général des mines pour les risques technologiques. L'État modifie en profondeur les pratiques traditionnelles d'expertise pour produire une position surplombante aux intérêts présents dans le social, afin de trancher les controverses.

En France tout particulièrement, étant donné le contexte historique de la constitution de l'expertise d'État et son rôle dans l'imposition d'un mode de vie technologique sous l'égide d'un État modernisateur, il est naturel que les débats environnementaux et technologiques contemporains suscitent une remise en cause de cette forme particulière de production de savoirs et que les modes alternatifs d'expertise, (transparents, publics, dialogiques, participatifs et hybrides) promus depuis une trentaine d'années, entendent renouer avec certains aspects du « tribunal du public » du XVIII^e siècle.

NOTES

1. Sur ce point, voir Baker, 1993 ; 1987 ; Chartier, 1990 ; Van Kley, 1984.
2. Au XVIII^e siècle, la variole était une maladie universelle. Suivant la virulence de l'épidémie, elle tuait entre une personne sur vingt

et une sur sept, principalement des enfants en bas âge. L'inoculation variolique reposait sur un principe simple : comme on n'attrape la variole qu'une seule fois, autant l'avoir en bonne santé, bien préparé, lorsque l'épidémie est bénigne. Introduite en

- Angleterre dès les années 1720, l'inoculation demeure presque inconnue en France jusqu'en 1754. Sur la controverse de l'inoculation, voir Miller, 1957 et Seth, 2008.
3. *Journal de Trévoux*, janv. 1765.
 4. *Gazette d'Épidaure*, vol. 1, 1761.
 5. La mortalité de l'inoculation, évaluée entre 1/50 et 1/4000, fait l'objet d'intenses débats entre pro et anti-inoculateurs.
 6. La vaccine introduite par le médecin anglais Edward Jenner est une maladie pustuleuse des vaches dont l'inoculation immunise temporairement contre la variole humaine.
 7. «Lettre de M. de Voltaire à Paulet au sujet de l'histoire de la petite vérole», *Mercure de France*, juil. 1768. Ce qui ne l'empêche d'ailleurs pas de changer encore d'avis en 1774 dans «De la mort de Louis XV et de la fatalité», *Œuvres complètes*, 1792, t. 38, p. 72-79.
 8. Paris en 1762, Saint Omer en 1776, Dijon, Lyon et Rennes en 1778. Paris de nouveau en 1782.
 9. BNF, Ms. Joly de Fleury, Fol. 289.
 10. BPU Genève, Ms Tronchin, lettre de Tronchin à Choiseul, 28 oct. 1756.
 11. Lettre de Horace Walpole à Mary Coke, 4 janv. 1766, *Horace Walpole's correspondance*, New Haven, Yale University Press, t. 31, 1937-1983, p. 93.
 12. Sur ce point voir Lilti, 2006.
 13. Petit, *Premier rapport*, 1766.
 14. Sur la rhétorique judiciaire dans la sphère publique et l'importance du genre des mémoires judiciaires, cf. Mazag, 1987.
 15. *Recueil de pièces concernant l'inoculation de la petite vérole et propres à en prouver la sécurité et l'utilité*, Amsterdam, 1756.
 16. Didot, *Liste des ouvrages sur l'inoculation*, 1774.
 17. *Dissertation neutre sur l'inoculation de la petite vérole*, 1764, p. 3.
 18. «Lettre à M. Marmontel, auteur du *Mercure de France*», *Mercure de France*, déc. 1758, p. 149.
 19. *Observations critiques sur la lettre de M. Gatty à M. Roux, Avec une lettre à M. Jérôme Carré*, Amsterdam.
 20. Voir par exemple : D'Alembert, 1768; et *Correspondance littéraire*, vol. 2; vol. 5; vol. 8. Voir aussi la critique étonnante de Diderot (1875) des réflexions sur l'application des probabilités à l'inoculation de d'Alembert.
 21. *Encyclopédie*, «article discussion».

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAKER, K., *Au tribunal de l'opinion*, Paris, Payot, 1993.
- BAKER, K., «Politique et opinion publique sous l'Ancien Régime», *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 42, n° 1, 1987, p. 41-71.
- BARRAS, V. et RIEDER, P., «Corps et subjectivité à l'époque des Lumières», *Dix-huitième siècle*, vol. 37, 2005, p. 211-233.
- BEAUMARCHAIS, *Le Barbier de Séville ou la précaution inutile*, Paris, Ruault, 1775.
- BIENVILLE, M. D. T., *Le Pour et le contre de l'inoculation ou dissertation sur les opinions des savants et du peuple sur la nature et les effets de ce remède*, Rotterdam, s.e., 1768.
- BORDEU, T. (de), *Recherches sur quelques points d'histoire de la médecine, qui peuvent avoir rapport à l'arrêt de la grand chambre du parlement de Paris concernant l'inoculation*, Paris, Cailleau, 1764.
- CALLON, M., LASCOUMES, P. et BARTHE, Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001.
- CANTWELL, A., *Dissertation sur l'inoculation pour servir de réponse à celle de M. de la Condamine*, Paris, Delaguette, 1755.
- CHARTIER, R., *Les Origines culturelles de la révolution française*, Paris, Seuil, 1990.
- D'ALEMBERT, J., «Réflexions philosophiques et mathématiques sur l'application du calcul des probabilités à l'inoculation de la petite vérole», *Mélanges de littérature d'histoire et de philosophie*, vol. 5, p. 305-430, 1768.
- DIDEROT, D., *Œuvre complètes*, vol. 9 (éd., J. Assézat), Paris, Garnier, 1875.
- DIDEROT, D. et D'ALEMBERT, J. (dir.), *Encyclopédie*, Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 1751-1772.

- FRESSOZ, J.-B., *L'Apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Paris, Seuil, 2012.
- GATTI, A., *Réflexions sur les préjugés qui s'opposent à l'inoculation*, Bruxelles/Paris, Musiers, 1763.
- GOODMAN, D., *The Republic of Letters. A Cultural History of the French Enlightenment*, Ithaca, Cornell University Press, 1994.
- HABERMAS, J., *L'Espace public, archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1993.
- HATIN, E., *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Firmin Didot, 1866.
- IRAIL, A. S., *Querelles littéraires, ou Mémoires pour servir à l'histoire des révolutions de la République des Lettres*, vol. 4, Paris, Durand, 1761.
- JACQUIN (Abbé), *Lettre sur l'inoculation de la petite vérole dans laquelle on examine cette méthode en philosophe, en citoyen et en chrétien*, Paris, Cailleau, 1756.
- JOANNIS, «Lettre de M. Joannis à M. de la Condamine», *Année littéraire*, vol. 3, 1765, p.136-144.
- JONES, C., «The Great Chain of Buying : Medical Advertisement, the Bourgeois Public Sphere, and the Origins of the French Revolution», *The American Historical Review*, vol. 101, n° 1, 1996, p. 13-40.
- JOUY, E. (de), *L'Ermite de la Chaussée d'Antin ou observations sur les mœurs et les usages parisiens au commencement du XIX^e siècle*, Paris, Pillet, 1813-1815.
- KANT, E., «Qu'est ce que les Lumières?», in KANT, E., *La Philosophie de l'histoire*, Paris, Denoël, 1983, p. 46-55.
- LA CONDAMINE, C. M. (de), «Lettre à M. Bernoulli», *Mercure de France*, juin 1760.
- LA CONDAMINE, C. M. (de), *Lettres de M. de la Condamine à M le Docteur Maty sur l'état présent de l'inoculation en France*, Paris, Prault, Pissot, Durand et Panckoucke, 1764.
- LA CONDAMINE, C. M., *Histoire de l'inoculation de la petite vérole ou recueil de mémoires, textes, extraits et autres écrits sur la petite vérole artificielle*, Amsterdam, Société typographique, 1773.
- L'EPINE, G. J. (de), *Supplément au rapport fait à la faculté de médecine contre l'inoculation*, Paris, Quillau, 1767.
- LE ROUX, T., «La "médiatisation" de l'insalubrité industrielle : un espace public de débats progressivement étouffé, 1770-1810», *Le Temps des médias*, n° 25, 2015, p. 34-51.
- LILTI, A., *Le Monde des salons*, Paris, Fayard, 2006.
- MAZA, S., «Le tribunal de la nation : les mémoires judiciaires et l'opinion publique», *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 42, 1987, p. 73-90.
- MILLER, G., *The Adoption of Inoculation for Smallpox in England and France*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1957.
- PILLOUD, S., «Consulter par lettre au XVIII^e siècle», *Gesnerus*, vol. 61, 2004, p. 232-253.
- ROQUEPLO, P., *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, INRA, 1997.
- SETH, C., *Les Rois aussi en mouraient. Les Lumières en lutte contre la petite vérole*, Paris, Desjonquères, 2008.
- VANDERMONDE, C. A., «Avertissement au sujet du recueil périodique d'observations de médecine, chirurgie, pharmacie», *Recueil périodique d'observations de médecine*, vol. 3, 1755, p. 323-333.
- VAN KLEY, D., *The Damiens Affair and the Unraveling of the Ancien Régime*, Princeton, Princeton University Press, 1984.
- VEYSMAN, N., *La Mise en scène de l'opinion publique dans la littérature des lumières*, Paris, Honoré Champion, 2004.
- WILD, W., *Medicine-by-Post : the Changing Voice of Illness in Eighteenth-Century British Consultations Letters and Literature*, Amsterdam, Rodopi, 2006.